



DOSSIER DE MARIAGE

**Dépôt du dossier complet 3 mois
avant la date du mariage sur rendez-vous**

Prendre RDV au 02-54-50-54-50

Présence des 2 futurs époux obligatoire

Possibilité de réserver la date du mariage un an à l'avance

Date du mariage :

Heure :

Liste des pièces à fournir

➤ Pour chacun des futur(e)s époux(ses)

Pièce d'identité justifiant de la nationalité (CNI ou Passeport)

Copie intégrale de l'acte de naissance

- Datée de moins de 3 mois au jour du dépôt de dossier s'il a été établi en France
- Datée de moins de 6 mois au jour du dépôt de dossier s'il a été établi à l'étranger

Les actes dressés par des autorités étrangères doivent être accompagnés de leur traduction par une autorité française assermentée.

En cas de veuvage, acte de décès du précédent conjoint

En cas de divorce, vérifier la présence de la mention sur votre acte de naissance

Justificatif de domicile

- Daté de moins de 3 mois : facture électricité, facture téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer émanant d'un organisme, etc...
- Pour les personnes n'habitant pas Vineuil : fournir un justificatif du parent (père ou mère) domicilié dans la commune ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité

Copie de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de chacun des témoins

Contrat de mariage : fournir le certificat du notaire au plus tard 10 jours avant le mariage

➤ Pour les futur(e)s époux(ses) de nationalité étrangère

Certificat de coutume

Certificat de célibat

Ces documents sont à demander au consulat ou dans la commune de naissance et doivent être datés de moins de 6 mois

Pour les personnes ne parlant pas français : présence obligatoire d'un traducteur assermenté le jour de la cérémonie

A remplir par les futurs époux(es)

Contrat de mariage : OUI NON

Fournir le certificat du notaire au plus tard 10 jours avant le mariage

Publication dans la Nouvelle République (gratuit) : OUI NON

Avez-vous des enfants en commun : OUI NON

Si oui, fournir votre livret de famille

Echange d'alliances : OUI NON

Les Témoins

Les témoins doivent être âgés de 18 ans minimum

Fournir la photocopie de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (daté de moins de 6 mois)

➤ Témoins de

	Nom	Prénom	Profession	Adresse complète
1 ^{er} témoin (obligatoire)				
2 nd témoin (facultatif)				

➤ Témoins de

	Nom	Prénom	Profession	Adresse complète
1 ^{er} témoin (obligatoire)				
2 nd témoin (facultatif)				

Fiche de renseignements 1^{er} époux (se)

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Téléphone :

Mail :

Situation matrimoniale :

Célibataire Divorcé(e) depuis le..... Veuf ou veuve depuis le.....

Domicilié (adresse complète) :

.....

Filiation :

▪ **Père** :

- Nom et prénom :

- Domicilié (adresse complète) :

.....

- Profession :

▪ **Mère** :

- Nom de naissance et prénom :

- Domicilié (adresse complète) :

.....

- Profession :

Fiche de renseignements 2nd époux (se)

Nom :.....

Prénoms :.....

Date de naissance :.....

Lieu de naissance :.....

Nationalité :.....

Profession :.....

Téléphone :.....

Mail :.....

Situation matrimoniale :

- Célibataire Divorcé(e) depuis le..... Veuf ou veuve depuis le.....

Domicilié (adresse complète):.....

.....

Filiation :

▪ **Père :**

- Nom et prénom :.....
- Domicilié (adresse complète):
-
- Profession :.....

▪ **Mère :**

- Nom de naissance et prénom :.....
- Domicilié (adresse complète) :
-
- Profession :.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU 1er ÉPOUX(SE)

Je soussigné(e) (nom et prénoms)

.....

Né(e) le

à

atteste sur l'honneur

1) avoir mon domicile à (adresse complète):

.....

Depuis le

2) avoir ma résidence à (adresse complète):

.....

Depuis le

3) exercer la profession de :

4) que je suis célibataire : OUI NON (1)

5) que je suis pacsé : OUI NON (1)

depuis le

avec

6) que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré le :

à

avec :

- Mariage dissous par (jugement ou arrêt) de divorce

rendu le

par

- Mariage dissous par décès

survenu le

à

Fait à

le

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

Article 441-7 du code pénal. Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU 2nd ÉPOUX(SE)

Je soussigné(e) (nom et prénoms)

.....

Né(e) le

à

atteste sur l'honneur

1) avoir mon domicile à (adresse complète):

.....

Depuis le

2) avoir ma résidence à (adresse complète):

.....

Depuis le

3) exercer la profession de :

4) que je suis célibataire : OUI NON (1)

5) que je suis pacsé(e) : OUI NON (1)

depuis le

avec

6) que je n'ai pas contracté mariage à nouveau depuis celui célébré le :

à

avec :

- Mariage dissous par (jugement ou arrêt) de divorce

rendu le

par

- Mariage dissous par décès

survenu le

à

Fait à

le

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

Article 441-7 du code pénal. Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.